



LA DÉCENNIE DE LA FEMME AFRICAINE

**DÉCENNIE DE LA FEMME AFRICAINE
2010-2020**

PROJET D'ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME)

NOTE D'ORIENTATION SUR LES FEMMES AFRICAINES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Note d'orientation sur les femmes africaines et l'environnement

1. OBJECTIF

L'objectif de la présente note est de sensibiliser les décideurs, en particulier les Ministres africains responsables de la Condition féminine et du Genre, sur l'importance de la gestion et la planification de l'environnement, qui tiennent compte de la dimension Genre.

2. CONTEXTE

Lorsque l'environnement devient insoutenable, c'est la vie des femmes qui est la plus touchée et la plus perturbée, en particulier en Afrique, car les femmes africaines jouent un rôle fondamental dans la fourniture des besoins de base comme la nourriture et l'eau. En raison de cette dépendance directe basée sur les ressources foncières, la perte ou la dégradation des ressources naturelles contribuent largement à la perte et à la dégradation de l'environnement à cause de l'ignorance sur l'utilisation, la gestion et la durabilité de ces ressources environnementales essentielles pour la vie. En conséquence, les femmes sont les plus durement touchées par les phénomènes environnementaux négatifs comme la perte de la biodiversité, la déforestation et la désertification, pour ne citer que ceux-là. Les femmes sont donc inextricablement associées, à la fois à la destruction et à la conservation de l'environnement, et doivent donc être reconnues comme de puissants agents de la préservation des ressources environnementales essentielles pour la vie. Consciente de ce phénomène, l'Union africaine a adopté plusieurs instruments juridiques importants à cet égard.

En octobre 2003, à Maputo (**Mozambique**) les Chefs d'État de l'UA ont adopté le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, qui prévoit que « les femmes ont le droit de vivre dans un environnement sain et durable ». Le Protocole engage également les États membres à assurer, entre autres, une plus grande participation des femmes à la planification, à la gestion et à la préservation de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles à tous les niveaux. A nos jours, seuls 28 États membres ont ratifié le Protocole. L'UA a également adopté, en 2009 à Addis-Abeba, la Politique de l'UA sur le genre dont le principal objectif est, entre autres, d'orienter le processus d'intégration du genre dans tous les secteurs, notamment dans le secteur de l'environnement et de l'autonomisation des femmes pour influencer les politiques, procédures et pratiques.



3. FEMMES ET QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Femmes et biodiversité

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les femmes africaines sont responsables de la fourniture de nourriture, d'eau, de carburant et, dans de nombreuses collectivités, elles sont l'épine dorsale de l'économie rurale. Dans leurs efforts de préserver les moyens d'existence grâce à la fourniture de nourriture, d'eau, de carburant ou même des médicaments, les femmes dépendent fortement des ressources naturelles qu'elles trouvent dans les environs. Par exemple, dans le delta du Niger, caractérisé par la mangrove et les marécages, les forêts qui servent d'habitation à différentes espèces de plantes, amphibiens, reptiles et mammifères sont également devenues des sources fiables de combustible pour usage domestique et des activités à petite échelle de transformation des aliments pour la génération de revenus pour les femmes. Dans d'autres zones comme la côte occidentale de l'Afrique, les femmes tirent leurs revenus des huîtres récoltées dans les mangroves tandis que les écosystèmes soutiennent leurs activités de pêche. En Afrique subsaharienne, où les femmes âgées sont souvent des sages-femmes traditionnelles, les forêts pourvoient des herbes médicinales pour les nouveau-nés et leurs mères. Il est donc évident que la perte de la biodiversité a des répercussions négatives sur les responsabilités et les rôles multiples que jouent les femmes dans les différentes communautés africaines et, par conséquent, auprès des personnes dont elles sont responsables.

Femmes et changement climatique

Le changement climatique est actuellement largement reconnu comme un phénomène mondial avec une incidence importante. Étant donné que les femmes constituent une grande partie de la main-d'œuvre agricole en Afrique et de la population pauvre du continent, il est apparemment évident qu'elles sont les plus exposées et les plus vulnérables aux effets du changement climatique en raison, par exemple, des rôles et des responsabilités dégradants qui leur sont attribués par la société et du manque d'accès aux ressources. Bien plus, les filles sont celles qui sont les plus susceptibles d'abandonner l'école pour aider leurs familles en cas de catastrophe. Malheureusement, malgré ces preuves persistantes, les femmes ne participent pas et ne s'engagent pas dans les discussions et les délibérations sur l'atténuation de ce phénomène, malgré le rôle essentiel qu'elles peuvent jouer en apportant une valeur inestimable de connaissances, d'informations et de solutions sur les moyens de s'adapter aux changements erratiques de l'environnement. Lorsqu'elles sont impliquées dans la formation pour la préparation aux catastrophes, leur taux de survie se trouve amélioré (Oxfam America 2008/2009). Le changement climatique a également des répercussions sur les mouvements et le déplacement des populations. Lors des catastrophes climatiques, les gens ont tendance à migrer vers des lieux où il y a de l'espoir, à la quête de meilleures conditions de vie. Cependant, les femmes sont désavantagées dans la préparation pour le changement climatique et ont moins tendance à migrer.

Femmes et désertification

La désertification se produit principalement en raison des variations climatiques et des activités humaines qui affectent énormément et diminuent les ressources naturelles et la productivité de la terre. Les femmes peuvent être considérées comme les gardiennes des ressources environnementales en Afrique, car elles interagissent quotidiennement avec l'environnement à la recherche des ressources de base comme les combustibles, la nourriture et l'eau. En tant que telles, les femmes subissent les effets de la désertification, elles sont réduites à passer plus de temps à la recherche de bois de chauffage et à parcourir de plus longues distances pour puiser de l'eau, par conséquent, elles consacrent moins de temps pour d'autres activités utiles, en particulier les activités génératrices de revenus.



Les femmes vivant sur des terres arides sont souvent classées parmi les plus pauvres des pauvres, avec peu de pouvoir pour apporter de réels changements. La détérioration des ressources naturelles entraîne les gens, surtout les femmes, loin des activités génératrices de revenus à cause du niveau accru de pauvreté. Par ailleurs, les femmes sont capables d'aggraver les effets de la désertification en raison du manque de sensibilisation, car elles sont généralement exclues de la participation à la conservation des terres et des projets de développement, de la vulgarisation agricole, et des processus généraux de prise de décision.

Femmes et pollution

La pollution de l'environnement peut avoir un impact disproportionné sur la santé des femmes en raison des diverses réactions des femmes aux effets nocifs des différents polluants. En Afrique, les femmes jouent un rôle important dans l'horticulture et l'agriculture, et peuvent être en contact direct avec des produits chimiques agricoles comme les pesticides. Ce genre de produits chimiques toxiques sont responsables d'une variété de risques pour la santé des femmes, avec un risque plus élevé chez les femmes enceintes et les femmes qui allaitent.

Certains produits chimiques toxiques comme les polluants organiques persistants peuvent pénétrer dans les tissus et le lait maternel, à travers lesquels ils sont transmis aux enfants, en provoquant des troubles dans les systèmes de reproduction et immunitaire. Le taux de polluants organiques persistants (POP) dans le lait maternel en Afrique montre des concentrations variables d'un pays à l'autre, ce qui est attribué aux différences dans les activités socioéconomiques, industrielles et agricoles pratiquées dans ce pays. Dans certains pays très industrialisés en Afrique, on a détecté jusqu'à 1199µg de POP appelé dichlorodiphényltrichloroéthane ou DDT par kg de lait maternel humain (UNEP-GEF Global Monitoring Plan for POPs-Africa Region Report 2008). Le

mercure est également considéré comme un métal très toxique, en général, les femmes africaines utilisent des produits dermatologiques éclaircissants contenant ce produit chimique.



En raison de leur rôle de chefs de famille, les femmes sont également responsables de la gestion des déchets au niveau des ménages. L'élimination inappropriée et inadéquate des déchets au niveau des ménages (brûlure et mise en décharge) contribue à la pollution de l'air et de l'eau, provoquant la propagation de maladies transmises par l'air et l'eau. Des activités comme la teinture qui, dans la plupart des régions d'Afrique, sont reléguées aux femmes peuvent être une source majeure de contamination de l'eau. En termes de pertes économiques, la mauvaise santé des femmes les rend moins productives et, par conséquent, elles génèrent moins de revenus.

4. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Les principes du développement doivent intégrer les femmes dans tous les secteurs économiques, sociaux et environnementaux. À cet égard, les recommandations ci-après sont destinées à guider les décideurs dans la mise en place de politiques adéquates en matière d'environnement dans leurs pays ou régions respectifs.

Politiques, plans, lois

- Les questions de Genre doivent être prises en compte dans l'élaboration des plans et programmes de développement écologique et durable ;
- Les femmes devraient participer plus activement à la prise de décision et à la planification ; la participation des femmes dans la prise de décision à travers la planification environnementale et la gestion qui prennent en compte la dimension Genre est un facteur qui contribue à résoudre les catastrophes environnementales ;
- Les lois environnementales et les stratégies de réduction de la pauvreté doivent tenir compte du facteur Genre en vue de donner aux femmes le pouvoir de prendre des décisions sur les questions environnementales, et les lois doivent prévoir, pour les femmes, l'accès et la propriété des terres ;
- Il faudrait mettre en place des programmes qui répondent aux différents impacts des changements climatiques sur les hommes et les femmes ;

- Les femmes devraient être encouragées et soutenues pour qu'elles soient plus organisées dans leurs communautés dans le but de compléter les activités du gouvernement ;
- Des actions stratégiques devraient être prises pour surmonter les inégalités entre les sexes dans la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde de l'environnement ;
- Les États membres de l'UA devraient s'engager à ratifier et à mettre en œuvre le Protocole de la Charte africaine des droits et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

Renforcement des capacités

- Les femmes devraient être instruites en matière de ressources naturelles, de gestion environnementale et de contrôle dans l'intérêt de la santé humaine et de la viabilité des ressources naturelles ;
- Les éducateurs de santé doivent élaborer et mettre en œuvre davantage de programmes axés sur la sensibilisation des femmes sur les produits chimiques toxiques utilisés dans les maisons et les cosmétiques ;
- Il faudrait renforcer les capacités des groupes de femmes pour leur permettre d'intervenir lors des événements de grandes catastrophes et de pollutions dans leurs communautés ;
- Les écoles d'agronomie devraient s'engager dans la sensibilisation des agricultrices sur les dangers de la mauvaise utilisation des produits agrochimiques ;
- Les femmes devraient être informées des différentes lois signées ou mises en œuvre par le gouvernement sur l'environnement et de leur importance pour les femmes ;
- Les CER et les États membres de l'UA devraient s'engager à mettre en œuvre la Politique de l'UA sur le Genre, qui est un document d'orientation pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Autonomisation économique

- L'autonomisation économique des femmes est un facteur décisif dans l'éradication de la pauvreté ; des programmes devraient être mis en place prévoyant des mécanismes à moindre intensité de main d'œuvre et générateurs de revenus pour les femmes, et créer des marchés pour la vente des produits dérivés des ressources naturelles ;

- Le financement (crédit et services d'appui) doit être fourni aux femmes des groupes environnementaux pour mettre en œuvre des projets respectueux de l'environnement ;
- Il faudrait prendre en compte l'aspect Genre dans l'apport de l'assistance technique et financière aux collectivités pour qu'elles s'adaptent au changement climatique et renforcent leur résistance à ce changement.